

Atelier des Professionnels de la Ville

Formation linguistique et accès aux compétences de base : quelles politiques aujourd'hui ?

Compte-rendu de la séance

10 novembre 2009 - Strasbourg



Observatoire Régional de l'Intégration
et de la Ville, Alsace

1 rue de la course ■ 67000 Strasbourg

■ tél: 03 88 14 35 89 ■ fax: 03 88 21 98 31

■ mel: oriv.alsace@wanadoo.fr

■ site: www.oriv-alsace.org

Depuis plusieurs années, les discours publics et les dispositions législatives se sont multipliés pour faire de la connaissance de la langue française une dimension importante du processus d'intégration et du parcours administratif de l'étranger en France. Elle est devenue un enjeu des politiques d'immigration et d'intégration. Parallèlement, de nombreuses actions de formation linguistique ont vu le jour dans le cadre de la politique de la ville ces dernières années : ateliers sociolinguistiques, ateliers d'acquisition des savoirs de base, cours de français en direction des femmes immigrées...

Que recouvre l'appellation « accès aux compétences de base » ? Quels sont les enjeux de l'apprentissage du français pour les adultes immigrés ? Quelles politiques publiques sont à l'œuvre aujourd'hui ?

Dans un premier temps, **Gaëlle Donnard**, chargée de mission à l'Oriv, a présenté le contexte institutionnel ainsi que les enjeux des politiques de formation linguistique à destination des adultes migrants ; puis **Nathalie Jecker-Wassmer** (chargée de mission illettrisme) et **Françoise Braun** (directrice) du CRAPT-CARRLI, ont exposé le plan régional pour l'accès aux compétences de base.

Annexe :

- Typologie de l'offre de formation pour adultes
- Les dispositifs de formation linguistique en Alsace en 2008-2009
- Bibliographie

LA FORMATION LINGUISTIQUE A DESTINATION DES ADULTES MIGRANTS

Synthèse réalisée à partir de l'intervention de **Gaëlle DONNARD**, Chargée de mission à l'ORIV

NB : Pour en savoir plus : « Formation linguistique : un nouvel enjeu des politiques d'intégration ? Du droit à la langue aux politiques publiques de formation linguistique à destination des adultes immigrés », Cahier de l'Observatoire n°43 (A paraître en janvier 2010)

Les enjeux de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil

- Une évidence : la connaissance de la langue joue un rôle fondamental dans le processus d'intégration. La langue est un vecteur indispensable pour accéder à la citoyenneté, participer à la vie de la cité, suivre la scolarité de ses enfants, travailler...
- Un enjeu de lien social : la langue permet aux personnes de s'ouvrir à la société et d'éviter le repli sur soi ;
- Un enjeu de compétitivité économique : les mutations du monde du travail (évolution des métiers vers une plus grande polyvalence et autonomie, la recherche de normes de qualité, l'accroissement des besoins dans le domaine du tertiaire...) jouent dans le même sens, celui du renforcement des exigences du monde du travail en termes de maîtrise de la langue, orale ou écrite, pour les salariés ;
- Une question de droits : le droit à la langue (droit à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil pour la personne migrante et le droit d'accéder à une formation de qualité) est proclamé par deux conventions du Conseil de l'Europe¹.

Définitions de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil

Elles sont issues du Cadre national de référence de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) publié en 2003. Le fait de ne savoir ni lire ni écrire recouvre différentes situations que les institutions françaises ont choisi de distinguer :

- Analphabétisme : on parle d'analphabétisme pour les personnes étrangères qui n'ont pas ou peu été scolarisées dans leur langue maternelle et n'ayant jamais appris un code écrit. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage ;
- FLE : on parle de Français Langue Etrangère (FLE) pour les étrangers qui ne parlent pas le français, mais qui ont été scolarisés au moins cinq ans dans leur pays d'origine. Il s'agit alors d'apprendre le français, qui est pour eux une langue étrangère ;
- Illettrisme : on parle d'illettrisme pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans les

¹ Article 19 de la Charte sociale européenne, adoptée en 1960 et Article 14 de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, en 1977.

situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit et avec les formations de base dans le cadre de politique de lutte contre l'illettrisme.

Deux autres notions ont fait leur apparition depuis la fin des années 90, sous l'influence d'institutions internationales (OCDE, UNESCO...): celles de compétences clefs et compétences de base.

- Compétences de base : le cadre national de référence de l'ANLCI utilise le terme de compétences de base quand les apprentissages proposés relèvent à la fois des connaissances linguistiques (communication orale, lecture et écriture), mathématiques (compter, calculer) et cognitives (raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, capacité à apprendre...). Mais de nouvelles compétences de base apparaissent avec l'évolution de la société, comme celles concernant l'utilisation des nouvelles technologies. Le développement de ces compétences est étroitement lié à la mobilisation d'aptitudes telles que la motivation, l'engagement, la confiance en soi...
- Compétences clefs : si le cadre national de référence parle de compétences de base, c'est plutôt le terme « compétences clefs » qui est utilisé dans les scénarios européens et internationaux. Suite aux recommandations du 18 décembre 2006 du Parlement Européen, il est admis que les compétences clefs regroupent des compétences assez larges : compétences dans la langue maternelle, compétences en langues étrangères, culture mathématique, culture numérique, compétences sociales et civiques... La notion de compétence de base désignerait alors le noyau dur de ces compétences clefs, à savoir : lire, écrire, compter.

L'approche par profils linguistiques met en avant deux critères : celui d'avoir été scolarisé ou non, celui de parler le français en tant que langue maternelle ou langue seconde. Selon ce schéma, les personnes étrangères et/ou immigrées, primo arrivantes ou installées depuis quelques années en France, vont ainsi relever de deux typologies linguistiques : FLE ou alphabétisation. Cette typologie spécifique (FLE/Alpha/Illettrisme) utilisée en France est le fruit d'une histoire et d'un contexte particulier. Elle se justifie, car les « *causes du problème, le vécu des personnes et les modalités d'accompagnement diffèrent.* » Mais en dépit de sa pertinence, la réalité est souvent bien plus complexe.

Des définitions tranchées qui présentent des avantages

- Prendre en compte le vécu des personnes quant à l'apprentissage du français : une personne scolarisée dans une langue étrangère aura moins d'appréhension et de complexes à faire part de ses difficultés en français. Il est souvent relevé que les personnes en situation d'illettrisme développent toute sorte de « stratégies de contournement » pour dissimuler leurs difficultés. Le repérage d'une situation d'illettrisme en est donc d'autant plus difficile.
- Distinguer l'oral et l'écrit : la question de l'apprentissage se posera différemment pour une personne déjà lettrée ou non à partir d'un certain stade. Cependant, dans les premiers temps de l'apprentissage d'une langue seconde inconnue tant au niveau de l'écrit que de l'oral (exemple du chinois pour les européens), le recours à l'écrit n'est pas forcément pertinent et peut être limité, selon certains pédagogues.
- Constituer des groupes aux niveaux homogènes : les formateurs reconnaissent qu'avoir des groupes homogènes favorise la progression des

apprenants. Pour autant, ils sont également les premiers à souligner la richesse des échanges dans les groupes avec des profils et des niveaux hétérogènes, même si la progression est plus lente.

Mais des réalités plus complexes à saisir

- Ambiguïtés de la notion d'alphabétisation : parle-t-on d'une alphabétisation dans la langue maternelle ou dans la langue du pays d'accueil ? Pour l'UNESCO, l'alphabétisation se fait en principe dans la langue maternelle.
- Une diversité de profils : cette distinction peut sembler rigide et lapidaire. Ces trois profils principaux peuvent, en effet, se décliner en une infinité de situations spécifiques et particulières,
- Une absence de prise en compte du besoin à l'origine de l'apprentissage : cette distinction privilégie une approche par publics se basant sur certains éléments biographiques et occulte celui de l'objectif de l'apprentissage qui est pourtant essentiel dans la mesure où il donne sens à l'apprentissage et à la formation. Ces objectifs des apprenants s'avèrent donc multiples et hétérogènes. Ils vont varier en fonction de l'âge, de la durée de présence en France, de la problématique d'apprentissage, des situations professionnelles.

La formation linguistique : une ingénierie complexe

- Les questions classiques de l'ingénierie de la formation : Pour quel public ? Avec quels objectifs ? Selon quelle méthode ? Par qui ? Quelles compétences sont alors nécessaires ? etc.
- Dans le cas de l'apprentissage du français : des besoins très divers, une diversité d'offres et de dispositifs, une multiplicité d'acteurs qui forment le paysage de la formation linguistique.
- Une offre linguistique se structure au regard de 4 critères principaux : public et objectifs visés, rythme et volume horaire proposés, niveaux linguistiques couverts, type d'acteurs qui l'assurent intervenant selon des modalités différentes.
- Sont généralement distinguées : offre de proximité ; offre intermédiaire ; offre intensive (Cf. annexe 1)
- Une offre de formation linguistique se décline à travers des actions multiples et hétérogènes, dont les objectifs, les publics visés, les critères d'accès, les porteurs, les modes de financement et les acteurs publics en charge de son financement vont varier.

Et un nombre non négligeable de personnes concernées

D'après l'ANLCI, les personnes illettrées (toutes origines confondues, française incluse) représentent 3100000 personnes en métropole, soit 9 % de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France. Les personnes relevant des problématiques d'analphabétisme et de Français Langue Etrangère représentent quant à elles 1400000 personnes.

Pour conclure :

La mise en œuvre d'une politique publique dans le domaine de la formation linguistique apparaît comme un enjeu fort pour les adultes migrants et la société d'accueil. Depuis 2002,

il est constaté une redéfinition des politiques publiques en la matière marquée par différentes évolutions législatives, administratives et institutionnelles. Ainsi la mise en place du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) a donné une nouvelle place à la formation linguistique des étrangers. Elle a traduit une reconnaissance et une prise en compte forte de la dimension linguistique dans le processus d'accueil et d'intégration. Mais, le CAI traduit également un durcissement des exigences concernant la connaissance de la langue française pour la délivrance et l'obtention des titres de séjour. En effet, depuis 2006, le CAI et le suivi de la formation linguistique sont devenus obligatoires pour tout migrant qui souhaite s'installer durablement en France. Parallèlement, une succession de lois a « durci » les conditions concernant la connaissance de la langue française et le suivi des formations linguistiques pour l'étranger, et ceci à tous les niveaux de son parcours administratif.

Politiques publiques de formation linguistique... Enjeux pour les acteurs

Dans ce contexte, il s'agit pour les acteurs impliqués dans la formation linguistique des publics immigrés de :

- Garantir une égalité d'accès ;
- Prendre en compte les difficultés particulières de certains publics ;
- Veiller à la construction d'une offre adaptée aux différents publics et à la qualité de la formation (et de la formation de formateurs) ;
- Assurer la qualité et l'équité des tests et examens.

Offre publique de formation linguistique en Alsace en 2008 et 2009 : Une diversité de dispositifs (Cf. annexe 2)

L'offre publique de formation linguistique en Alsace s'est structurée en 2008 et 2009 entre :

- Trois dispositifs visant des publics spécifiques : les primo-arrivants, les personnes présentes depuis plusieurs années en France et les demandeurs d'emploi. L'entrée se fait sur critères et ces formations sont financées dans le cadre de marchés publics,
- Une offre de proximité ouverte à tous.

Conséquences de la structuration de l'offre

De manière générale, les constats faits par les acteurs impliqués dans la formation linguistique des populations immigrées sont les suivants :

- Une multiplication des critères d'entrée (la situation au regard de l'emploi, la situation au regard de la durée de séjour, le niveau en langue, le profil linguistique (FLE/Alpha/Illettré), l'âge...) qui a pour conséquences une « rigidification » de l'offre et une catégorisation de plus en plus fine des publics ;
- La quasi-disparition d'une offre intermédiaire, c'est-à-dire souple au niveau des critères d'accès et pouvant s'adapter aux besoins des bénéficiaires en termes de contenus et de rythme. Or une telle offre permet de pallier à la rigidité et au morcellement des offres existantes. Elle peut permettre, par exemple, le passage entre une formation pour débutants et une formation à visée professionnelle qui suppose déjà une maîtrise suffisante du français. Elle évite de scinder, de façon trop rigide et artificielle, les approches dites « socialisante » et « professionnelle ».
- Des publics oubliés qui rencontrent des difficultés pour accéder à une formation, soit par manque de places dans des dispositifs déjà saturés ou faute de remplir les critères demandés. Les possibilités de formation se resserrent, les périodes de creux sont fréquentes, la progression est alors rendue plus difficile et les acquis sont, en permanence, remis en cause. Sans entrer dans le détail et dans les possibilités offertes par chaque dispositif, il

apparaît qu'en Alsace les jeunes de moins de 26 ans et les personnes en situation d'analphabétisme soient particulièrement « oubliés » des politiques publiques.

Formation linguistique des immigrés : les dernières réformes institutionnelles

- Un ministère (Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale, et du développement solidaire) créé en 2007, une administration qui se met en place en 2008, un texte qui cadre la mise en œuvre de la politique d'intégration début 2009 (Circulaire NOR IMI/C/09/00053/C du 7 janvier 2009 sur la mise en place d'une nouvelle politique d'intégration des étrangers en situation régulière) ;
- La création d'un nouvel opérateur en avril 2009 : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Rassemblant les missions et les moyens de l'ANAEM et d'une partie de l'ACSé, ce nouvel établissement est désormais en charge du service public de l'accueil à destination des primo-arrivants. La création de ce nouvel office entraîne une nouvelle répartition des compétences et des moyens :
 - ⇒ Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et de développement solidaire et ce nouvel opérateur, l'OFII, sont responsables de l'intégration des étrangers en situation régulière, pendant les 5 années qui suivent leur arrivée en France ;
 - ⇒ Le ministère chargé de la Ville et son opérateur, l'ACSé, sont responsables de « l'insertion » des populations issues de l'immigration, de la lutte contre les discriminations et de la politique de la ville.

Conséquences immédiates concernant l'apprentissage du français ?

Pour le ministère de l'Intégration, l'apprentissage du français reste une des priorités du parcours d'intégration. Les compétences relatives aux actions d'apprentissage du français relèvent désormais du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire et de l'OFII. Le nouveau partage des responsabilités s'est traduit par les modifications suivantes :

- Les dispositifs de formation linguistique à destination des publics immigrés et financés par marché public sont désormais pris en charge par l'OFII. L'ACSé a ainsi procédé au transfert des formations linguistiques à destination des migrants installés durablement en France, financées par marchés publics, vers l'OFII au 1^{er} juillet 2009
- Les ateliers de savoir sociolinguistique (ASL), jusqu'ici soutenus par voie de subvention par l'ACSé, devraient être transférés à la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC) qui a pour vocation de gérer, au sein du ministère, les crédits consacrés aux actions de proximité. Cependant certaines actions de proximité, dont l'objectif est de favoriser l'insertion et la socialisation des personnes immigrées, pourront être financées dans le cadre de certains dispositifs contractuels (par exemple les CUCS). De manière exceptionnelle, l'ACSé pourra ainsi continuer à financer des Ateliers de savoir sociolinguistique.

Au-delà d'une volonté de clarification, ces transformations institutionnelles soulèvent un certain nombre d'enjeux pour les acteurs du champ de l'immigration et de l'intégration :

- La catégorisation encore accrue des dispositifs et des publics concernant les actions d'apprentissage du français ;
- Le devenir des actions de proximité ;

- Un manque de lisibilité du paysage institutionnel par les acteurs de terrain.

Conclusion

- La connaissance de la langue du pays d'accueil : un enjeu global qui dépasse le seul processus d'intégration ;
- Un champ en mutation ;
- Le développement d'une approche transversale pour créer des synergies entre l'ensemble des acteurs concernés et le développement de liens entre les différentes publiques concernées (politique linguistique, politique d'éducation, politique d'immigration, politique d'accueil et d'intégration, politique de l'emploi-formation, politique de lutte contre l'illettrisme). La politique publique de formation linguistique pour adultes migrants est, en effet, à la croisée de plusieurs politiques publiques qui, si elles interagissent entre elles, se développent de façon distincte et parallèle ;
- Des acteurs à la recherche de modes d'intervention adaptés pour décliner, de manière opérationnelle, cette transversalité.

PLAN REGIONAL POUR L'ACCES AUX COMPETENCES DE BASE 2009-2011

Présentation réalisée par **Nathalie JECKER-WASSMER** (Chargée de mission illettrisme) et **FRANÇOISE BRAUN** (Directrice) du CRAPT-CARRLI.



The image shows the cover of a report. The left side is white with a vertical stack of four overlapping images: a green image of hands, a purple image of a calculator, a yellow image of a person reading, and a red image of a person writing. The text 'lire, compter, écrire' is written vertically in a light grey font across these images. At the top left, it says 'PLAN REGIONAL POUR L'ACCES AUX COMPETENCES DE BASE'. Below the images, it says 'Alsace 2009-2011'. At the bottom left, it says '10 novembre 2009 CIARUS Atelier des professionnels'. The right side of the cover is a solid green background with the title 'Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base' and the years '2009-2011' in white text.

PLAN REGIONAL POUR L'ACCES
AUX COMPETENCES DE BASE

lire, compter, écrire

Alsace
2009-2011

10 novembre 2009
CIARUS
Atelier des professionnels

Plan Régional
pour l'Accès aux
Compétences de
Base

2009-2011



The image shows the cover of a report. The left side is white with a vertical stack of four overlapping images: a green image of hands, a purple image of a calculator, a yellow image of a person reading, and a red image of a person writing. The right side is a solid green background with the title 'Chiffres et diagnostic' in white text.

Chiffres et diagnostic

L'Enquête IVQ (Information et Vie Quotidienne)

- Un échantillon représentatif de 10 000 personnes (âgées de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine)
- Une mesure des compétences en lecture, écriture, calcul en s'appuyant sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours

En Alsace :

146 700 personnes sont en difficulté importante face à l'écrit.

- 99 400 personnes ont été scolarisées hors de France
- 47 300 personnes n'ont pas été scolarisées ou l'ont été hors de France

Source : « Chiffres pour l'Alsace », n°43, mars 2008, INSEE

En Alsace

- **5 %** des 18 - 25 ans sont en difficulté face à l'écrit
- **13 %** des 26 - 49 ans
- **18 %** des 50 - 65 ans

Source : INSEE, « Chiffres pour l'Alsace », n°43, 2008.

En Alsace :

- **11 %** des actifs à l'emploi sont en difficultés face aux compétences de base

Source : INSEE, « Chiffres pour l'Alsace », n°43, 2008.

Je veux ouvrir un TABAC - PERSSE Mais je te demande
si tu ^{veux} être mon sidense pour ouvrir se macuséin, et tu est
dacore ou pas dacore TELPHONE POUR encore le dir la réponse
je te remaisi à la vence et a tré bien do

(Je veux ouvrir un TABAC - PERSSE Mais je te demande si tu veux être mon
sidense pour ouvrir se macuséin, et tu est dacore ou pas dacore TELPHONE
POUR mieux le dir la réponse je te remaisi à la vence et a tré bien to)

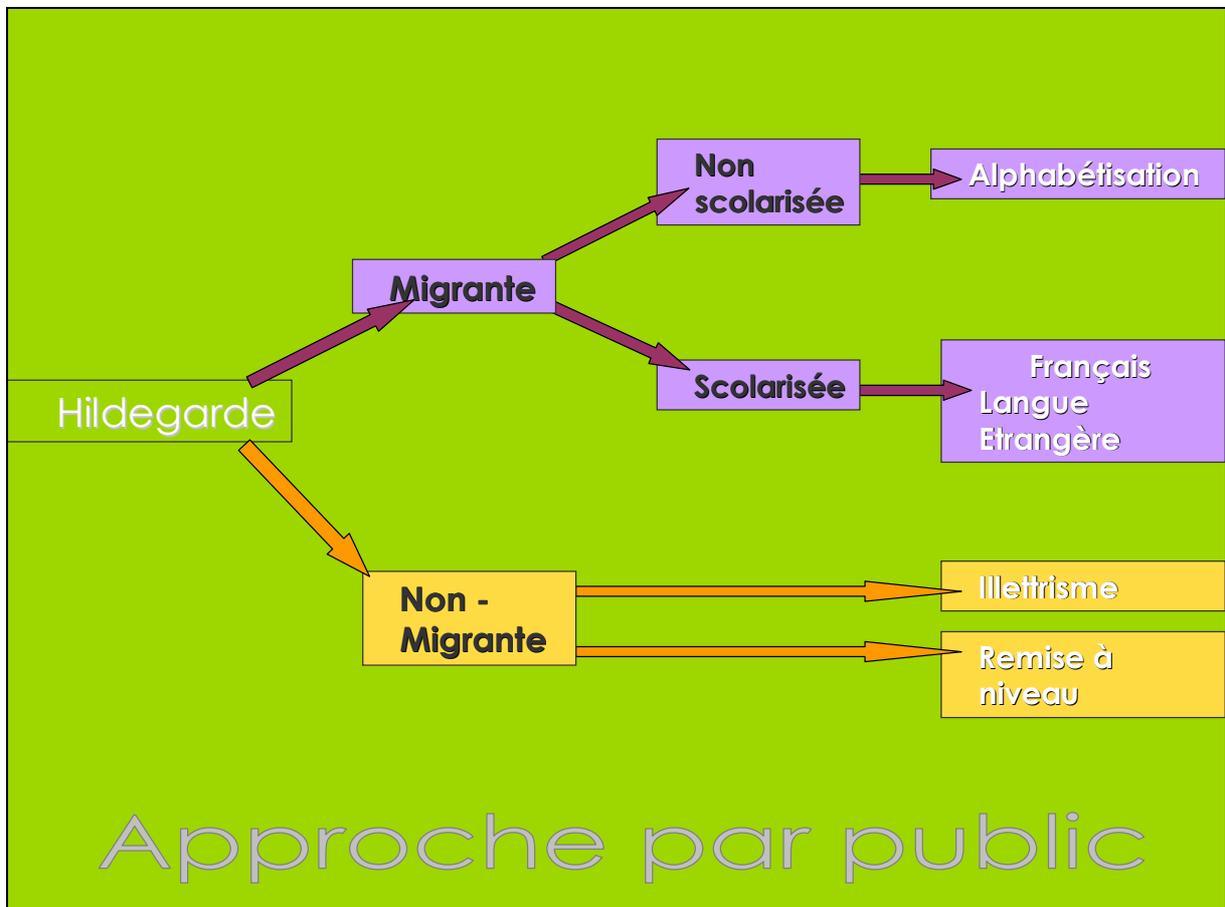
Source : Qui est illettré ? Décrire et évaluer
les difficultés à se servir de l'Écrit, Jean
Marie Besse, Editions Retz, octobre 2003

Nécessité d'agir sur les champs

- De la formation initiale
- De la formation tout au long de la vie



Agir...
Auprès de qui ?



Agir
auprès de qui ?

- Enfants, écoliers, élèves...
- Adultes, demandeurs d'emploi, salariés...

Agir
auprès de qui ?

Enfants, écoliers,
élèves...

Adultes,
demandeurs
d'emploi, salariés

Migrants

Non -
Migrants

Migrants

Non -
Migrants



Agir
auprès de qui ?

- Qu'est ce qu'Hildegarde est en mesure de faire dans une situation donnée ?
- Qu'est-ce qu'Hildegarde a besoin de faire dans une situation donnée ?

Approche par compétence



Agir
auprès de qui ?

Le choix de l'approche (par compétence ou par public) impacte la structuration de l'action publique



Quelle approche pour le Plan Alsacien ?



quelle approche pour le plan alsacien ?

Les Plan Régionaux de Lutte contre l'Illettrisme
« doivent donner lieu à une contractualisation autour d'objectifs concertés dans chacun des champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme »

Source : « Cadre de Référence », ANLCI, 2003

quelle approche
pour le plan alsacien ?

Instruments des politiques publiques

PRIPI

PRPLI

Enfants,
élèves...

Adultes,
DE,
salariés...

Enfants,
élèves...

Adultes,
DE,
salariés...

quelle approche
pour le plan alsacien ?

Problème...

La distinction entre les publics
n'est pas toujours opératoire !



quelle approche
pour le plan alsacien ?

⇒ Le choix d'un plan mixte centré sur la notion d'opérationnalité



Structuration et
objectifs du plan
Alsacien

Principes d'élaboration :

- Concertation
- Pragmatisme
- Optimisation

« Sécuriser les parcours
et concourir au
développement
économique de la
région »

2 axes stratégiques

Axe A

Améliorer le niveau de maîtrise des compétences de base à l'issue de la formation initiale

Axe B

Optimiser les parcours de formation et contribuer au développement économique de la région





Zoom sur deux objectifs

A3

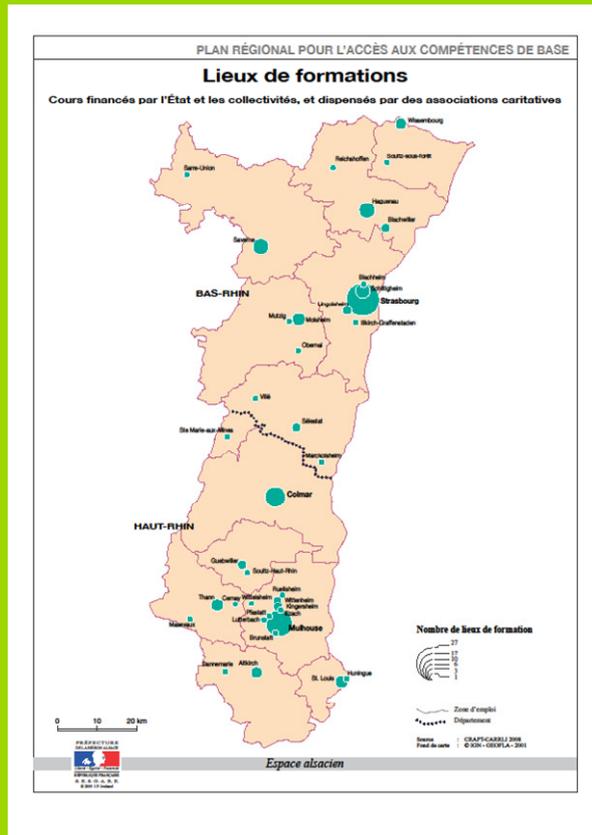
Développer des actions d'accompagnement scolaire et culturel, notamment en milieu rural

Pourquoi :

- Pour minorer le décrochage scolaire
- Pour tendre à une égalité de traitement entre élèves de secteurs ruraux et urbains

Comment :

- Actions d'accompagnement scolaire dans le cadre du CLAS
- Actions d'accompagnement portées par le réseau de la BDBR



B5

Contribuer à la structuration partenariale de l'offre de formation

Pourquoi :

- Pour optimiser l'offre de formation existante
- Pour impulser une dynamique de parcours

Comment :

- Analyse des réponses formations existantes
- Analyse des besoins
- Définir des critères et conditions des étapes de parcours
- Proposer des adaptations de l'offre de formation
- Analyser les résultats de la démarche territoriale

ANNEXE 1 - TYPOLOGIE DE L'OFFRE DE FORMATION POUR ADULTES

Ces catégories d'offre ne sont pas aussi figées ni artificielles dans la réalité, mais une telle distinction s'avère utile pour rendre compte, de manière synthétique, et différencier des offres de formation qui s'avèrent très hétérogènes.

Type d'offre	Offre de proximité	Offre intermédiaire	Offre intensive
Public visé	Habitant d'un quartier, usager d'une association	Public dans une dynamique d'apprentissage	Public en recherche d'insertion professionnelle
Conditions d'accès	Aucune condition d'accès	Critères d'entrées peuvent être exigés	Critères d'entrées peuvent être exigés, mais elle suppose une maîtrise préalable de la langue française
Typologie action	Actions de sensibilisation à la langue française et d'alphabétisation	Actions polymorphes, de l'alpha au FLE	Actions FLE essentiellement
Objectif	Objectif en fonction des attentes groupe	Insertion socioprofessionnelle	Insertion professionnelle
Durée / Rythme	Rythme extensif	Rythme semi-intensif / intensif	Rythme intensif
Porteur	Associations de quartier, CSC, associations caritatives	Organisme de formation	Organisme de formation
Mode de financement	Subvention	Marche public	Marche public

ANNEXE 2 - LES DISPOSITIFS DE FORMATION LINGUISTIQUE EN ALSACE EN 2008-2009

Type de formation	Public accueilli	Conditions d'accès	Objectif	Durée / Rythme	Bilan d'évaluation et de prescription linguistique	Evaluation finale	Porteur de l'action	Financier
Formation linguistique de 400 heures pour obtenir le Diplôme d'initiation à la langue française (DILF)	Primo- arrivants Etranger déjà titulaire d'un titre de séjour et qui n'a pas pu signer de CAI au moment de son arrivée Etranger qui remplit les conditions pour se voir délivrer une carte de résident	Signataire du CAI Niveau de français inférieur au Niveau A1.1 du Cadre européen de référence commun (CERC)	Atteindre le niveau A1.1 du CECR	400 heures maximum Rythme intensif, extensif, semi intensif	OUI	Diplôme d'initiation à la langue française (DILF)	Organismes de formation (marchés publics)	OFII
Formation de 200h renouvelable une fois	Personnes immigrées installées régulièrement et durablement en France depuis plusieurs années qui ont besoin d'apprendre à parler et/ou à écrire la langue française.	Avoir plus de 26 ans (sauf pour les personnes ayant déposé un dossier de candidature à l'acquisition de la nationalité française qui ont la possibilité d'accéder au dispositif dès leur majorité) Ne pas avoir été scolarisé en France.	Progresser dans l'apprentissage du français	200h Rythme intensif/semi intensif / extensif	OUI	Evaluation à l'issue de la formation pour valider le niveau de français atteint et faire la synthèse	Organismes de formation (marchés publics)	ACSé jusqu'en juillet 2009 / OFII depuis le 1er juillet 2009
Compétences professionnelles et pratiques de français	Public demandeur d'emploi en situation de FLE (Français langue étrangère)	Etre inscrit comme demandeurs d'emploi Avoir un projet professionnel validé Public FLE, ne relevant pas du CAI	Acquisition du français à visée professionnelle Insertion professionnelle du stagiaire	600h maximum Formation en alternance	OUI	NON	Organismes de formation (marchés publics)	Conseil régional d'Alsace
Compétences professionnelles et savoirs fondamentaux	Public demandeur d'emploi en situation d'illettrisme	Etre inscrits comme demandeurs d'emploi Avoir un projet professionnel validé Pour les publics avec un profil FLE : avoir suivi la formation "Compétences professionnelles et pratiques du français"; avoir un projet professionnel qualifiant	Acquisition du français à visée professionnelle Insertion professionnelle du stagiaire	600h maximum Formation en alternance	OUI	NON	Organismes de formation (marchés publics)	Conseil régional d'Alsace
Offre de proximité	Toute personne qui a besoin de cours de français	Pas de conditions d'accès Pas de critères d'âge, de niveau, de statut administratif	Objectif assigné en fonction des groupes et de leurs attentes	Rythme extensif	Pas obligatoire	NON	Associations de proximité (subventions)	Multiple

ANNEXE 3 – BIBLIOGRAPHIE

Formation linguistique et accès aux compétences de base : quelles politiques aujourd'hui ?

Bibliographie non exhaustive - Ouvrages disponibles au centre de documentation de l'ORIV

ANLCI, **Lutter ensemble contre l'illettrisme : Cadre national de référence**, Lyon, ANLCI, sept. 2003, 91 p.

ARCHIBALD James, GALLIGANI Stéphanie, **Langue(s) et immigration(s) : société, école, travail**, Paris L'Harmattan, 2009, 289 p. (Logiques sociales – Série études culturelles)

ARCHIBALD James, CHISS Jean-Louis, **La langue et l'intégration des immigrants : sociolinguistique, politiques linguistiques, didactique**, Paris, L'Harmattan, 2007, 403 p. (Logiques sociales – Série études culturelles)

DE FERRARI Mariela, LÉBOUCHER Annick, **Un apprentissage citoyen de la langue**, in *Territoires*, n° 502, novembre 2009, pp. 46-48

ETIENNE Sophie, **Compétence linguistique, charnière des débats sur l'immigration : Lorsque les droits se transforment en devoirs**, in *Diversité ville école intégration*, n°151, décembre 2007, pp. 57-60

Collectif, **Plan régional pour l'accès aux compétences de base 2009-2010**, Strasbourg, Crapt-Carri, 2009, 37 p.

Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (CLP), **L'intégration et l'accès à la langue : La formation linguistique des migrants en France : un système en évolution**, Paris, CLP, 2004, 64 p.

Crapt-Carri, **L'aventure de la langue française, des rencontres pédagogiques**, Strasbourg, Crapt-Carri, mai 2008, 114 p. (Paroles d'acteurs)

Crapt-Carri, **L'annuaire des lieux d'apprentissage du français et des savoirs de base dans le Bas-Rhin** – Edition 2007, Strasbourg, Crapt-Carri, 2006, 18 p.

Téléchargeable sur : <http://crapt-carri.gip-fcip-alsace.fr/images/Ressources/annuaire%202007.pdf>

MURAT Fabrice, **Les difficultés des adultes face à l'écrit**, in *INSEE Première*, n° 959, avril 2004, 4 p.

MURAT Fabrice, **Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale**, in *Insee Première*, n°1044, oct. 2005, p. 3

ORIV, **Immigration, intégration, discrimination... de quoi parle-t-on : quelques éléments de compréhension**, Strasbourg, ORIV, 2008, 30 p.

ORIV, **L'apprentissage du français... : quelques éléments pour comprendre**, in *Actualités sur l'Intégration et la Ville*, n° 37, mars 2008, 4 p.

ORIV, **Etrangers et immigrés en Alsace : guide pour comprendre et agir** – Edition 2006, Strasbourg, ORIV, décembre 2006, 2 volets, 63 fiches, dont le chapitre VIII consacré à la « **Langue française** ».

Les fiches du Guide sont téléchargeables sur : <http://etrangersimmigres.oriv-alsace.org/>

Papyrus, **L'annuaire des lieux d'apprentissage du français et des savoirs de base dans le Haut-Rhin** – Edition 2005, Strasbourg, Crapt-Carri, 2004, 68 p.

Papyrus, **Maîtrise des compétences de base : Comment repérer et orienter les publics vers un dispositif adapté – Guide à destination des acteurs de l'insertion professionnelle**, Mulhouse, Papyrus, 2008, non paginé

Profession Banlieue, Planète Publique, **Éléments de diagnostic qualitatif sur des questions d'alphabétisation et d'apprentissage du français en Seine-Saint-Denis – compte rendu du groupe de travail de mars 2009**, Saint-Denis, Profession Banlieue, septembre 2009, 23 p.

Téléchargeable sur : <http://www.professionbanlieue.org>